Image not found or type unknown

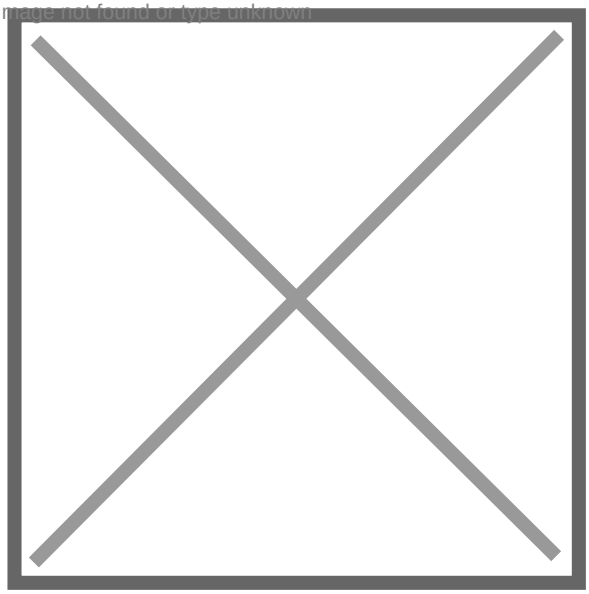

Contestation du TEG sur mon contrat de prêt immobilier

Par **Alex75019**, le **29/07/2016** à **14:05**

Bonjour,

Merci à ceux qui prendront le temps de m'apporter une réponse.

Je me permets de poster ici car après avoir vu passer un article sur Internet à propos de la possibilité de contester le taux effectif global mentionné sur mon contrat de prêt immobilier, j'ai regardé avec attention mon contrat et il se trouve qu'effectivement le taux mentionné n'est pas le taux effectif actuellement en vigueur. Je soupçonne ma banque d'avoir voulu me cacher volontairement cet élément en jouant sur mon "ignorance" en la matière. Quoi qu'il en soit le TEG indiqué est erroné. Or en fouinant un peu plus en détails j'ai découvert qu'il était possible de renégocier son prêt immobilier avec sa banque, en cas de litige lié au taux effectif global mentionné sur le contrat de prêt. Cependant, je ne sais pas comment m'y prendre et surtout je crains que cette démarche ne pose plus de problèmes (avec ma banque qu'autre chose. Je voudrai donc être sûr que ma banque ne risque pas de jouer sur ma démarche de contestation pour me bloquer dans d'autres démarches. Je pense notamment à une démarche de prêt en cours pour la création d'une petite entreprise.

Quel est votre avis sur la question ? La banque peut-elle entraver d'autres de mes démarches si je lance ce processus de contestation accompagné d'un expert ou tout du moins d'un avocat spécialisé en la matière ?

Par **morobar**, le **30/07/2016** à **08:30**

Bonjour,
La banque fonctionne avec des humains tout comme vous.
Si vous lui cherchez des poux dans la tête, nul doute que vous allez provoquer un retour de bâton si c'est possible.
C'est donc à vous de peser le pour et le contre.
Peut-être commencer par discuter avec votre conseiller commercial.

Par **Visiteur**, le **30/07/2016** à **11:14**

[fluo]Je soupçonne ma banque d'avoir voulu me cacher volontairement cet élément en jouant sur mon "ignorance" en la matière.[/fluo]

Bonjour, cette histoire de TEG, comme celle des "360 jours" n'est en rien une arnaque volontaire, mais une pratique ancienne.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés